Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE, 15, rue d'Angleterre, LILLE

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches, Grande Place

CONDITIONS	
Par la poste, Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs
Départem. non limitrop. et Etrang., port en sus	

PUBLICITE		
Annonces	la ligne	0,40
Réclames	—	0,75
Faits-divers	—	2,00
Chronique locale	—	4,00
Echos	—	5,00
Gazette du Nord	—	1,00

TEMPERATURE

Lille, le 23 décembre.

Minimum, nuit, abrité	0°8
Minimum, nuit, découvert	1°0
Surface du sol, 8 h. du matin	7°0
A 1 mètre de profondeur	6°2
De l'air à l'ombre	2°2
Maximum, jour, à l'ombre	3°5
Maximum, jour, au soleil	3°8
Etat hygrom.	4 a. m. m/m 98
Ciel du ciel	Couvert.
Direction du vent : E.	

Baromètre. — Le 23 décembre (2 h. du matin) la pression était de 757 m/m le 24 décembre (2 heures du matin) la pression est de :

Temps probable. — En France, un temps nuageux ou brumeux est probable avec température un peu basse.

CHAMBRE des DEPUTES

Séance de mercredi soir

La séance est reprise à 9 h. 05, sous la présidence de M. Brisson. Il y a environ une quarantaine de députés dans la salle.

M. Caillaux est au banc des ministres.

M. DOUMER, rapporteur, indique les points peu nombreux où le Sénat et la Chambre ne sont pas d'accord.

M. CECCALDI monte à la tribune et demande l'ouverture d'un crédit de 600.000 fr. pour les chômeurs agricoles, le Sénat n'ayant pas maintenu le crédit voté par la Chambre.

M. CAILLAUX fait observer qu'il s'agit à l'article 16 des Sapeurs-Pompiers.

MM. BERTEAUX et CECCALDI insistent. Nous mettrons un chapitre supplémentaire dit subventions pour Sapeurs-Pompiers et victimes du chômage agricole.

La Chambre s'anime et à l'unanimité vote le crédit.

Voici maintenant M. GUILBEUF qui réclame le maintien de la subvention de 100.000 francs pour la Caisse d'assurance pour les Sapeurs-Pompiers.

M. CASTILLARD appuie la demande. A l'unanimité ce crédit est voté.

Au chapitre 52 de l'Instruction publique, la Chambre maintient les 50.000 francs pour l'expédition Charcot.

Au budget local de la Guadeloupe, le crédit supplémentaire de 25.000 fr. est rejeté.

Un long débat s'engage pour la disjonction de la loi sur l'absinthe. La disjonction est votée.

L'ensemble du budget est voté par 447 voix contre 52.

Séance levée à 10 h. 55.

Séance cette après-midi, deux heures.

L'AGITATION contre une loi projetée

Dimanche prochain, 27 décembre, les fonctionnaires ouvriront à Paris un Congrès que les organisateurs s'attachent à rendre important, retentissant.

A la Chambre, on prépare une loi sur la situation des fonctionnaires, laquelle déterminera dans quelle mesure ces ouvriers de l'Etat-patron pourront user des facilités de se syndiquer que rencontrent les ouvriers des patrons ordinaires dans la loi de 1884.

Il s'agit d'exercer une pression efficace sur l'opinion, et surtout sur les députés, pour que cette loi soit aussi favorable que possible à la liberté syndicale.

Ce résultat est le minimum poursuivi par les promoteurs du Congrès ; car ils voudraient déterminer la Chambre à repousser toute mesure législative qui restreindrait, les facilités dont jouissent légalement les autres prolétaires.

Le Congrès ne s'arrêtera pas là. Il envisagera, discutera et arrêtera les mesures à prendre pour résister aux décisions que voteront les députés et que le gouvernement aura chargé d'exécuter à l'encontre de la liberté syndicale, qu'ils réclament la même pour tous.

Voilà bien l'agitation contre une loi future et l'organisation de la résistance si cette loi est votée : donc, l'excitation à la désobéissance à la loi, c'est-à-dire la révolte.

Nous n'avons pas à entrer ici dans le fond du débat, et ne prétendons nullement examiner, ni fixer si les prétentions des fonctionnaires sont en elles-mêmes légitimes ou non, compatibles ou non avec les droits de l'Etat et les nécessités auxquelles, par eux, il doit pourvoir.

Nous nous en tenons au fait lui-même de ce mouvement, de cette agitation, et nous croyons que les intéressés exercent un droit légitime en prenant les moyens honnêtes de défendre ce qu'ils estiment être l'intérêt de leur position professionnelle.

Ils ont raison de chercher à rendre la loi projetée aussi libérale que possible ; on ne peut même les blâmer des efforts qu'ils vont tenter pour en empêcher le vote.

S'ils n'y parviennent pas, il leur reste encore d'aviser aux moyens de la faire modifier par les législateurs qui, dans les limites du respect du droit naturel, sont maîtres de leurs décisions pour les changer, comme ils le sont pour les voter.

Ce que les fonctionnaires se disposent à réaliser contre une loi qui les vise, pourquoi les pères de famille ne le tenteraient-ils pas contre les projets Doumergue ?

Ce que les fonctionnaires peuvent essayer, sans encourir de la part des blocards radicaux ou socialistes l'accusation de révolte ou de révolution à l'encontre de la République, les pères de famille sont en droit tout aussi légitime de le faire contre les lois Doumergue. Ils ne méritant pas davantage, en s'organisant dans ce but, d'être réputés adversaires de l'Etat et accusés de rébellion.

Dans l'action de ces pères de famille et de tous les citoyens catholiques, laïcs, prêtres ou évêques, on ne peut voir que l'exercice du droit civique commun à tous.

Et, ici, il n'y a pas lieu aux réserves que nous faisions tout à l'heure pour les revendications des fonctionnaires.

Les lois Doumergue violent incontestablement les droits de l'autorité paternelle et de la liberté de conscience.

C'est donc en toute justice et pour remplir un devoir, que les catholiques et les gens simplement honnêtes doivent agiter l'opinion, se rassembler, employer tous les moyens avouables pour empêcher le Parlement de les voter.

Il est inadmissible que les instituteurs publics ne soient pas responsables devant les parents des leçons d'immoralité ou d'antipatriotisme qu'ils donneraient aux enfants.

Il est non moins inadmissible de faire encourir l'amende ou la prison aux parents et à toutes personnes qui, par paroles ou par écrits, empêcheraient l'usage de livres ou la fréquentation de classes où il serait porté atteinte à la foi, à la conscience ou aux mœurs des enfants.

A tout prix, il faut empêcher ces projets de devenir des lois.

C'est un service qui s'impose à rendre aux familles françaises et au gouvernement de la France, la République.

Nous ne voyons pas pourquoi, dans ce but, on n'organiserait pas des réunions, des congrès : c'est l'œuvre tout indiquée à laquelle pourraient consacrer leur première ardeur les associations de pères de famille que nous voyons naître sur les différents points du pays.

Il y a là à défendre non seulement la religion, mais l'honnêteté vulgaire de l'éducation de la jeunesse ; car, en s'attaquant à la foi catholique des enfants, ces lois mettent en péril les principes les plus élémentaires de la morale et du respect de soi-même.

Quand les fonctionnaires se démènent pour des libertés et des franchises purement professionnelles, dont la légitimité et l'opportunité peuvent être discutées, les pères de famille ne sauraient demeurer inactifs, alors que sont mis en jeu, ce qu'leur est plus cher que la vie, l'innocence, la dignité, l'honneur de leurs enfants.

V. H.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

— A LILLE, de M. Gustave Vilette, veuf de Mme Sophie Danhiez, membre du Cercle Notre-Dame de la Treille et de l'Association Républicaine Libérale, décédé dans sa 63e année, muni des sacrements de notre Mère la Sainte Eglise.

Les convoi et service auront lieu samedi, à huit heures, en l'église de La Madeleine, à Lille. Une messe sera célébrée le dimanche 3 janvier, à sept heures, dans la chapelle du Cercle de Notre-Dame de la Treille.

Nous recommandons aux prières l'âme du défunt et offrons à sa famille nos chrétiennes condoléances.

Jésus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarant.)

— Mardi a eu lieu, en l'église de Saint-Charles de Monceau, à PARIS, le mariage de M. Auguste Bergeret, maire d'ESQUELBECQ, avec Mlle Félicie Lemaire.

Le consentement des époux a été reçu par M. l'abbé Emile Degraeve, vicaire d'Esquelbecq et ami intime de la famille, qui a prononcé une touchante et délicate allocution.

Les témoins ont été M. le comte de Lavaulx, chevalier de la Légion d'honneur, et M. Augustin Dupont, industriel à Cysoing.

Les pauvres de la commune n'ont pas été oubliés. Une abondante distribution de pain leur a été faite et un délicieux régal a été servi aux vieux de l'Hospice.

Nous offrons aux époux nos meilleures félicitations et tous nos vœux de bonheur.

Mgr DELAMAIRE à BOUCHAIN

M. le Chanoine BOURGOIS

célèbre le soixantième anniversaire de son ordination sacerdotale.

Mercredi, la ville de Bouchain, ordinairement si calme, présentait une animation inaccoutumée.

Aux fenêtres de presque toutes les demeures flottait le drapeau national, accompagné en maint endroit des couleurs pontificales. Une fête s'annonçait qui rappelait et devait dépasser encore la solennité avec laquelle fut reçu M. le Doyen quand, il y a quelques mois, il revint de Cambrai, après son installation comme chanoine, parmi les membres du chapitre de la basilique métropolitaine.

Cette fois, la population voulait célébrer dignement le soixantième anniversaire de l'ordination sacerdotale de son cher et vénéré pasteur.

S. G. Mgr Delamaire avait voulu honorer de son auguste présence cette fête peu commune d'un jubilé de soixante ans de prêtrise. Monseigneur était venu, accompagné de MM. Lamant et Cateau, vicaires généraux.

LA MESSE JUBILAIRE

A dix heures moins le quart, au presbytère, se présentaient MM. Risbourg, Malot, Boulan, Solau et Bocquet, pour offrir leurs hommages à Sa Grandeur et leurs félicitations au vénérable jubilaire. M. Risbourg, en termes délicats et d'une conviction où éclataient la foi et la reconnaissance, se fit l'interprète de ses dignes collègues.

Presqu'au même moment arrivait le cortège qui devait conduire à l'église Monseigneur le Coadjuteur qui allait assister pontificalement à la Messe jubilaire de Monsieur le Doyen. Il était formé par la Jeunesse Catholique drapeau en tête et encadré par la toute jeune société de gymnastique, à la suite desquelles s'avançaient MM. les Curés du décanat de Bouchain, M. le Supérieur du collège Notre-Dame à Valenciennes, M. le Doyen de Denain, M. le Doyen de Notre-Dame à Valenciennes et aussi plusieurs autres prêtres attachés à M. le Doyen de Bouchain par les liens d'une respectueuse gratitude.

Disons tout de suite que de nombreuses lettres de félicitations et d'excuses étaient arrivées au presbytère de Bouchain, d'abord de S. G. Mgr de Lydda, retenu à Cambrai par la rigueur de la saison, ensuite de M. l'Archiprêtre de Saint-Nicolas à Valenciennes, de M. le Supérieur du Séminaire de Saint-Sauve, d'anciens vicaires, etc., etc.

Le cortège pénètre dans l'église très gracieusement ornée de guirlandes qui s'harmonisaient avec les lignes des ogives.

Monseigneur prit place au trône et M. le Doyen commença la célébration solennelle de la Messe avec cette dignité qui depuis passé trente ans inspire aux paroissiens un grand respect pour les Saints Mystères.

Les chants sont exécutés de très bonne façon par la chorale du Patronage que dirige M. Wallffaert.

Il appartenait à un enfant de Bouchain de se faire en présence des autels l'âme parlante de la fête ; à l'Evangile M. l'abbé Hollart, curé de Famars, s'acquitta de cette tâche avec toute l'éloquence de son cœur. En fils reconnaissant qui connaît bien les précieuses qualités d'un père, il dit de Monsieur le Doyen les vertus et les œuvres. Les paroissiens qui se pressaient dans l'église beaucoup trop petite reconnurent avec émotion l'homme doux et pacifique, aimable et conciliant, toujours prêt à payer des conseils de son expérience et des générosités de son cœur, celui dont le ferme dévouement ne s'est jamais rebuté devant les difficultés et qui a conservé à travers la tourmente de ces dernières années les œuvres édifiées en des temps moins difficiles.

La Messe s'acheva par la bénédiction papale donnée solennellement par Mgr Delamaire, et le cortège reconduisit au presbytère le vénéré célébrant et Monseigneur.

***

Un repas intime réunit ensuite à l'école libre des filles autour de Monseigneur et de M. le Doyen MM. les membres du conseil paroissial et MM. les membres du clergé. Nous ne croyons pas trahir l'intimité de cette réunion en disant que M. le Doyen manifesta une gracieuse bonhomie à laquelle Monseigneur répondit par une bienveillance pleine de délicatesse. Ce fut aussi l'occasion pour les curés du canton de dire à leur cher doyen leur vénération, leur sincère amitié et quoi qu'il ne le voulût pas et qu'il puisse en être un peu contrarié dans sa modestie, M. le Vicaire fut bien obligé d'entendre ce que tous pensaient, à savoir combien on lui savait gré de s'être dépensé sans mesure pour le succès de cette fête de la foi et de la reconnaissance paroissiale.

Saluons en même temps le concours généreux et dévoué que lui ont prêté Madame Risbourg, Mesdemoiselles Wyart, Deschister et Rompteau auxquelles sont dues entr'autres choses les décorations admirées de tous à l'église, et à l'école libre des filles.

LES ŒUVRES PAROISSIALES

Vers trois heures nous accompagnons les notabilités ecclésiastiques et laïques qui se rendent à la grande salle du patronage splendidement décorée par les soins de M. Pruvost.

Dans la cour qui précède l'entrée sont groupés les jeunes gymnastes et la Jeunesse Catholique. La fanfare accueille Mgr l'Archevêque, M. le Doyen et les honorables personnages de ses accents les plus harmonieux. Toutes nos félicitations au chef distingué et à son artistique phalange.

La vaste salle est comble. Bon nombre de personnes se tiennent debout. Sur l'estrade prennent place autour de Monseigneur et du héros vénéré de la fête les personnes, ecclésiastiques et laïques, que nos lecteurs connaissent déjà.

Commence alors une courte et combien gracieuse séance.

C'est le tour des enfants et de la jeunesse. Voici quatre chérubins de l'école maternelle, deux garçonnets, deux fillettes qui viennent dire à Monseigneur et à M. le Doyen, en un fort gentil dialogue, qu'ils seront bien sages et qu'ils aimeront bien le bon Dieu. L'école des garçons par l'un de ses aînés, l'école des filles par une de ses plus grandes, expriment tour à tour en un compliment plein d'à-propos leur respect, leur amour et surtout leur reconnaissance pour le bienfait d'une instruction solidement chrétienne.

Dans une réponse toute pleine de paternelle bonté, Mgr le Coadjuteur s'adressa aux enfants pour leur recommander la docilité et la piété, aux maîtres et aux maîtresses pour les remercier de leur attachement à cette belle mission de former des chrétiens et des chrétiennes, aux parents pour les exhorter instamment de seconder au foyer l'œuvre poursuivie à l'école avec une constance qui ne se dément jamais.

Les petits quittèrent alors la salle, bénis par Monseigneur, et laissèrent la place aux jeunes gens et jeunes filles, à la foule des paroissiens vivement désireux de saluer Monsieur le Doyen et de recevoir les avis de Sa Grandeur.

Nous voudrions pouvoir reproduire le substantiel compliment que lut la plus jeune des enfants de Marie au nom de ses compagnes et dans lequel elles se montrent telles que les désire un mot de Mgr Carlier rappelé par Mgr Delamaire, les disciples, les imitatrices de celle que l'Eglise salue du titre de Reine des Apôtres. Elles mettent leur piété au service des autels par l'œuvre de Sainte-Elisabeth et des âmes par le catéchisme enseigné aux enfants.

La Jeunesse catholique dit ensuite qu'elle étudie dans ses réunions intimes et qu'elle enseigne dans des séances par la parole et par les projections.

Enfin M. Malot porta la parole au nom des catholiques avec une éloquence où vibraient la foi et la résolution de la défendre comme il convient à des chrétiens, à des diocésains du vaillant coadjuteur de Cambrai. Les sectaires veulent enlever aux parents leurs enfants pour les livrer à l'Etat qui ne reconnaît ni Dieu, ni Maître que lui-même. L'Etat peut demander aux parents le sang de leurs enfants pour la défense de la patrie ; mais là s'arrête son pouvoir ; les enfants sont le sang de leurs parents qui sont bien résolus à défendre à tout prix ce dépôt qu'ils ont reçu de Dieu et dont ils devront répondre à son tribunal.

Mgr Delamaire n'eut qu'à ratifier ces sentiments, en engageant vivement les catholiques de Bouchain et de la région à se grouper pour agir en catholiques pratiquants et militants. Ainsi mettront-ils en œuvre efficace les enseignements, les sacrifices, les soins incessants de leur vénéré Doyen, qu'ils ont bien raison de garder, d'honorer, comme le joyau le plus précieux de leur cité. Ils lui doivent cette consolation de se montrer fidèles à Dieu, à Jésus-Christ, à l'Eglise, que depuis passé trente ans, par sa parole et par ses exemples, il leur fait connaître, respecter et aimer.

Les paroles du pontife furent saluées par de chaleureux applaudissements, et, après avoir reçu sa bénédiction, toute l'assistance se rendit à l'église pour y recevoir, après un court salut, la bénédiction de Jésus-Christ lui-même, présent dans le Saint Sacrement, et qui fut le couronnement de cette journée jubilaire.

***

Les habitants de Bouchain garderont longtemps le souvenir de la visite de Mgr Delamaire, et à leur vénéré Doyen ils redisent de tout leur cœur : « Bonnes et encore nombreuses années au milieu de ses paroissiens ».

Les dires d'une petite feuille

Sous ce titre, notre excellent confrère le « Nouvelliste de Bretagne » publie le filet suivant :

Alors que tous les journaux de Paris sans distinction d'opinion, ont au moins regretté le singulier jugement qui confisque à M. Féron-Vrau la propriété de la « Croix » et de ses autres publications, il faut qu'il se trouve une petite feuille hebdomadaire de Rennes pour ricaner.

Cette petite feuille se réjouit cyniquement de la disparition (?) si désirée par elle, de journaux catholiques, et elle profite même de l'occasion pour rappeler que plusieurs organes d'opposition ont depuis quelques mois cessé de paraître.

C'est ainsi qu'elle annonce que la « Croix du Nord », un des journaux de la région du Nord qui ont le plus gros tirage, a disparu depuis le 9 juillet.

Or, la « Croix du Nord » paraît encore tous les jours et n'a aucunement l'intention de disparaître.

Nous avons envoyé au directeur de la petite feuille en question un numéro de la « Croix du Nord », portant la date du lundi 21 décembre 1908.

Ceci pour le convaincre de son... erreur et non pour motiver une rectification. Certains quand ils... se trompent, n'aiment guère à rectifier.

Nous remercions le « Nouvelliste » de la peine qu'il a prise de clouer le bec à ce caneton breton.

LES GRÈVES

A TOURCOING

La grève de la retorderie de M. Dillies. — Une détente s'est produite mercredi. Dix-huit ouvrières ont repris le travail et il est probable que d'autres rentrées se produiront aujourd'hui.

A RONCQ

Fin d'une grève. — Ainsi que nous le faisions prévoir, la grève du tissage de MM. Vienne et Bonduel est terminée. Néanmoins la reprise du travail ne se fera pas avant le début de la semaine prochaine, des réparations devant être faites à l'intérieur du tissage.

Conférences Populaires

A ARMENTIERES

L'hygiène du foyer

La salle Saint-Stanislas était comble mardi soir. Un auditoire très nombreux, composé exclusivement d'hommes, était venu entendre le sympathique docteur Lemière qui n'est pas un inconnu pour les Armentièrois. M. Louis Bouchez le présenta et lui souhaita la bienvenue au nom du comité catholique.

Le docteur Lemière développa son sujet : L'Hygiène du Foyer.

Pour que la famille ouvrière naisse et se conserve saine, il faut en premier lieu éviter l'alcoolisme, source de dépenses inutiles, de tuberculose et de dégénérescence et aussi facteur d'immoralité et destructeur de la famille.

En second lieu, l'habitation doit être salubre, suffisamment vaste, isolée autant que possible, bien aérée et bien éclairée : une dépense supplémentaire pour le loyer épargne bien souvent des frais de maladie.

Il ne suffit pas qu'une maison soit salubre, il faut l'entretenir, la rendre saine et agréable. C'est l'affaire de la ménagère. Mais ce n'est pas toujours de sa faute si ses enfants, mal soignés, meurent en bas-âge, et si l'argent mal dépensé, est toujours insuffisant : elle ne peut faire ce qu'elle ignore, si l'école ne lui a pas appris ses devoirs d'épouse et de mère. De là, la nécessité de l'enseignement ménager.

La femme, son éducation ménagère étant faite serait bien mieux au foyer qu'à l'usine, car si elle travaille au dehors, les enfants sont mal soignés, on mange moins bien et tout coûte plus cher. Dans une société bien organisée, le mari devrait gagner de quoi nourrir la famille et l'organisation du travail de la femme à domicile est à faire en notre pays. Il faut, coûte que coûte, dans l'intérêt de la famille, que cette plaie sociale de la femme à l'usine cesse.

Et l'orateur ayant fait un tableau des écoles ménagères de la Belgique termine par ces paroles :

Pour que la famille se conserve saine, il faut que la maison salubre soit entretenue par une épouse connaissant ses devoirs.

Voilà le problème actuel : il faut que les heureuses de ce monde tendent la main à leurs sœurs dont l'éducation n'a pu être complétée, et grâce aux fruits que produira cette charité fraternelle, nous répandrons plus de bonheur dans notre pays et nous le ferons plus beau et plus prospère.

L'assemblée applaudit vivement cette péroraison et après quelques paroles de remerciements à l'orateur, prononcées par M. Louis Bouchez, une magnifique série de projections sur le Maroc fut donnée par le groupe toujours dévoué des Anciens Elèves de Saint-Jude.

Tué en mer

A DUNKERQUE

Le vapeur dunkerquois « Tunisie » est rentré au port mercredi matin, ayant à son bord le cadavre d'un des hommes de l'équipage, accidentellement tué au cours du voyage.

Le 11 décembre, le « Tunisie » se trouvait au milieu du golfe de Gascogne ; la mer était démontée et le vapeur était furieusement secoué par les flots. Au moment où le second maître d'équipage, Auguste Dewaele, se disposait à déplacer un fanal accroché à tribord du navire, une lame de fond balaya le pont, projetant le marin contre un garde-corps. Quand on le releva, le malheureux avait quatre côtes fracturées.

Le vapeur continua sa route pour Anvers. Arrivé dans ce port, le blessé fut débarqué. Transporté à l'hôpital, il y est décédé le 16 décembre.

Le « Tunisie » a ramené à Dunkerque le corps du défunt. Auguste Dewaele était âgé de 38 ans ; il laisse une veuve et un enfant.

Exploits de cambrioleurs

A RACHES

Mercredi matin, vers deux heures, M. Caudrelier, brasseur à Raches, entendant du bruit dans sa maison, se leva. Il aperçut un individu qui fuyait par une fenêtre.

Aussitôt M. Caudrelier sonna la cloche qui se trouve placée dans la cour de la brasserie.

Avec quelques ouvriers il fit le tour de son habitation. Il constata qu'un carreau de vitre, enduit d'argile, avait été brisé et que des cambrioleurs avaient pénétré dans le bureau de la brasserie, où ils avaient enlevé le tiroir d'un secrétaire. Ce tiroir, qui contenait une somme de 475 francs et divers papiers, fut retrouvé vide, mercredi matin, dans un fossé voisin.

Une enquête est ouverte par la gendarmerie de Douai.

Des cambrioleurs, probablement ceux qui ont opéré chez M. Caudrelier, brasseur, se sont introduits dans l'habitation de M. Denuse. Dérangés, ils se sont enfuis sans rien emporter.

Un électricien tamponné

A WALLERS

M. Léon Doby, électricien à la Compagnie du chemin de fer du Nord, était occupé mardi matin à l'installation de lignes électriques, près du Pont supérieur, entre Solesmes et Wallers.

Le brouillard l'empêcha de voir le train de Denain à Saint-Amand qui passe à cet endroit à 11 h. 15.

Le mécanicien avait sifflé au disque ; l'ouvrier n'eut pas le temps de se garer, il fut tamponné par la locomotive et jeté sur le côté dans un lamentable état.

Léon Doby, âgé de 30 ans, victime de cet accident, était le fils du garçon de recettes de Lille dont la disparition encore inexpliquée a causé tant d'émoi à Lille il y a une quinzaine d'années.

LILLE

Le gagnant du gros lot

UN « RIEN » LES DIVISE

Comme deux apaches qui se rencontrent au coin d'un bois et qui ont au cœur une vieille haine, les deux journaux blocards de notre ville se sont précipités l'un contre l'autre, couteaux tirés.

Ah ! oui, il y a longtemps que cela couvait sous roche, il y a longtemps que les cœurs transpercés des deux rivaux saignaient, il y a longtemps que l'un d'eux avait jeté en sourdine la fameuse interpellation de Cicéron : « Quousque tandem... » Mais, voilà, l'occasion manquait et l'on attendait, l'on guettait... Aujourd'hui, la coupe est pleine, elle déborde.

Et l'écho répond : Oie, oie, oie ! !

C'est moi ! clame le « Progrès du Nord ».

C'est moi ! murmure le « Réveil du Nord ».

Et l'écho répond : Oie, oie, oie !

Aussitôt, grande rumeur dans les deux clans ; le branle-bas est sonné ; on fourbit les armes ; d'Artagnan brandit son épée, hurrah ! la guerre est déclarée !

Et c'est alors un amas de colonnes, un flot de titres, un déluge de photographies, une débauche de lignes pour prouver cette vérité de La Palisse que « le mien et le tien sont deux frères pointilleux ! »

Le gagnant du gros lot ! ça c'est une affaire, savez-vous ; c'est plus fort que l'affaire Steinheil !

Il s'agit d'annoncer au monde entier le nom de l'heureux gagnant, de dire s'il est vieux, s'il est jeune, s'il est riche ou pauvre, s'il est grand ou petit, gros ou maigre, barbu ou imberbe, chauve ou poilu ; il faut donner le nom de sa femme, de sa fille, de son père, de sa mère, de son grand-père, de sa grand'mère, de son aïeul, de son bisaïeul, de ses cousins, de ses cousines, et dire si tout ce monde-là est riche, pauvre, gras, maigre, barbu, imberbe, chauve, poilu...

Mais ce n'est pas tout ! S'il n'y avait que çà ! Çà ! ce n'est rien en comparaison de la question de savoir quel est le nom du journal qui a vendu le fameux billet, le 164.161 ! Qui l'a vendu ?

C'est nous qui l'avons cédé à notre inspecteur, qui l'a transmis à notre vendeur, qui l'a remis à son sous-vendeur, qui l'a vendu au mineur, l'élu de la Fortune. Donc, c'est nous qui l'avons vendu, ce magique billet, dit le « Progrès du Nord » !

C'est nous qui l'avions eu dans nos bureaux, qui l'avons donné à notre vendeur, ce billet qui est passé entre les mains du mineur. Donc, c'est nous qui l'avons vendu, dit le « Réveil du Nord » !

Je me demande un peu, braves gens, l'intérêt qu'il peut y avoir à s'agiter autour et dans tous les alentours d'une telle question : Le vendeur du numéro gagnant du gros lot ! C'est çà qui va faire avancer la question sociale !

Vous verrez qu'il faudra encore appeler, pour trancher le débat, des avoués, des huissiers, des avocats, des juges et... la guillotine pour trancher le nœud gordien, le nœud de l'énigme.

Pour nous, rions, comme dit le vieux Rabelais :

Mieux est de ris que de larmes écrire
Pour ce que rire est le propre de l'homme.

P. R.

Nos trouplers au foyer

Des milliers et des milliers de jeunes soldats sont arrivés hier de l'Est, gais, alertes, la musette en bandoulière, le képi légèrement à la classe, les épaulettes bien tirées, pressés de regagner leur foyer où ils iront pendant quelques jours semer l'étonnement, l'admiration et la joie.

Que de nouvelles à raconter auprès de l'âtre flamboyant, que de choses à dire au vieux père et à la vieille mère qui sont tout yeux et tout oreilles pour leur gâs, qui ma foi ne leur semble pas avoir trop souffert de quatre mois d'absence.

Il faut dire et redire les impressions du « bleu », décrire la chambre, parler des voisins, dépeindre le caractère « rosse » ou « bon type » de l'adjudant, du sergent, du caporal, bref faire entrer la caserne tout entière dans le cerveau des bons parents.

Et puis alors c'est la fête, on boit une rasade, on réveillonne ! Réveillonnez, jeunes soldats ! Apportez la joie au foyer et montrez que vous êtes toujours les dignes fils des joyeux Gaulois qui ne craignaient qu'une seule chose : que le ciel ne leur tombât sur la tête.

Attelage volé et retrouvé

Mercredi matin, au petit jour, arrivait aux Halles-Centrales un maraîcher de Wambrechies, M. Pierre Cool.

Il laissa son véhicule attelé d'un mulet rue Masséna, entre la place de Strasbourg et la rue Boucher-de-Perthes, puis s'éloigna.

Quand il revint à 6 heures 45, il constata avec stupéfaction que son mulet et sa voiture avaient disparu. Il en informa aussitôt la police et celle-ci se mit en campagne.

Les roues et les ressorts de la voiture, dite « petit camion », étaient de couleur rouge, la caisse était d'un vert foncé, recouverte d'une bâche de même couleur ; le mulet, âgé de 12 ans, était de petite taille et répondait au nom d' « Antoine ».

Au cours de leurs investigations les agents apprirent que les voleurs de l'attelage, d'abord au nombre de deux, s'étaient adjoints en passant rue des Robleds un jeune homme de onze ans, puis s'étaient augmentés sur la route de Roubaix de quatre autres malandrins. Après avoir fait longuement trotter leur mulet dans les artères de Roubaix, et de là à Leers où ils essayèrent vainement de vendre leur atte-

COURS DES MARCHÉS A TERME DU 23 DÉCEMBRE

Communiqué par MM. Joseph et Henry CHARLET, Tourcoing-Le Havre

Laines Peignées

MOIS	ROUBAIX-TOURCOING d'après la moyenne des prix pratiqués à la Corbeille — COTE précédente	COTE de 11 h. 30 Roubaix	COTE de 4 h. 15 Tourcoing	CLOTURE Acheteurs	CLOTURE Vendeurs	SUINT Précédente	SUINT Ce jour	SUINT Acheteurs	SUINT Vendeurs	ANVERS Type B Précédente	ANVERS Type B Ce jour
Décembre	5 25	—	—	—	—	—	—	—	—	5 35	5 40
Janvier	5 22 1/2	—	—	5 25	—	—	—	—	—	5 40	5 45
Février	5 20	—	—	5 22 1/2	—	—	—	—	—	5 12	1
Mars	5 17 1/2	—	—	5 20	—	—	—	—	—	5 12	5 10
Avril	5 12 1/2	—	5 17 1/2	5 17 1/2	5 20	—	—	—	—	5 07	4 10
Mai	5 10	—	5 15	5 15	—	—	—	—	—	5 05	5 10
Juin	5 10	—	5 15	5 15	5 17 1/2	—	—	—	—	5 05	5 05
Juillet	5 10	—	5 12 1/2	5 12 1/2	5 15	—	—	—	—	5 05	5 07
Août	5 07 1/2	—	5 12 1/2	5 12 1/2	—	—	—	—	—	5 05	5 05
Septembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 02	5 02
Octobre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 00	5 02
Novembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 00	5 02
Ventes		445.000								110.000 k.	
Tendance										Soutenue	

LAINES BRUTES, COTONS, CAFÉS

LE HAVRE — MERINOS Cote de 3 h. 15 Précédent	MERINOS Ce jour	CROISÉS Cote de 3 h. 45 Précédent	CROISÉS Ce jour	COTONS Cote de 4 h. 30 Précédent	COTONS Ce jour	CAFÉS Cote de 4 h. Précédent	CAFÉS Ce jour	NEW-YORK CAFÉS Précédent	CAFÉS Hier	MOIS	LIVERPOOL COTONS C. de clôture Précédent	COTONS Ce jour
150	151	165	165	56 1/2	56 5/8	40 25	39 75	5 20	5 1	Courant	4 70	4 72
150	151	165	165	56 3/8	56 1/2	39 50	39	5 25	5 30	Déc.-Janv.	4 68	4 70
154 50	155 50	165	165	56 3/8	56 1/2	39 25	39	5 30	5 5	Janv.-Fév.	4 68	4 70
155	155 50	162	162	56 3/8	56 1/2	38 75	38 50	5 35	5 0	Fév.-Mars	4 67	4 69
155	155 50	162	162	56 3/8	56 1/2	38 25	38	5 35	5 30	Mars-Avril	4 67	4 69
155	155 50	162	162	56 3/8	56 5/8	38 25	38	5 35	5 40	Avril-Mai	4 67	4 69
155	155 50	162	162	56 3/8	56 5/8	38 25	38	5 35	5 30	Mai-Juin	4 68	4 70
155 50	156	162	162	56 1/2	56 3/4	37 75	37 50	5 35	5 30	Juin-Juillet	4 68	4 70
156	155 50	162	162	56 3/8	56 3/4	37 75	37 50	5 35	5 30	Juillet-Août	4 68	4 70
156	155 50	162	162	56 1/4	56 5/8	37 75	37 50	5 35	5 30	Sept.-Oct.	4 62	4 64
155	156 50	162	162	55 3/4	56 1/8	37 75	37 50	5 35	5 30	Oct.-Nov.	4 58	4 59
156	156 50	—	—	55 5/8	55 3/4	37 75	37 50	5 35	5 30	Nov.-Déc.	4 54	4 56
Ventes	200 b.		000 b.		2 100 b.		8 000 b.		26 000 l.	Tendance		32.000 b
Tendance	Soutenue		Calme		Soutenue		Soutenue A 1 p. sud		Vendus	Calme		

DERNIERS TÉLÉGRAMMES

New-York. — Cotons. — Recettes probables 52.000

MOIS	Précédent	1er Avis	2e Avis	3e Avis
Octobre	8.96	8.99	8.98	8.97
Décembre	8 63	8 63	....	....
Janvier	8 75	8 73	....	....
Mars	8 81	8 80	8.78	8.77
Mai	8.79	8 78	....	....

Roubaix-Tourcoing. — Laines. — Affaires traitées à la Corbeille :

Matin. — Echanges, 10.000, Décembre s/ Août, écart 0,10 c.
10.000, Décembre s/ Avril, écart 0,10 c.
Total : 40.000 k.

Soir. — 5.000 k. à 5,15, Avril. — 5.000 k. à 5,17 ½, id. — 5.000 k. à 5,20, id. — 10.000 k. à 5,15, Mai. — 20.000 k. à 5,15, Juin. — 15.000 k. à 5,12 ½, Juillet. — 10.000 k. à 5,12 ½, Août. — 5.000 k. à 5,15, id.
Total : 75.000 k.

Vendredi 25, samedi 26 courant, vendredi 1er, samedi 2 janvier, il n'y aura pas de Cote officielle.

Les Jeudis 24 et 31 courant la Cote officielle aura lieu à midi, à Roubaix.